

La communication souligne également que les campagnes dans les médias ont été largement utilisées pour sensibiliser le public aux problèmes des drogues. Pour être efficaces, les messages de ces campagnes doivent être bien ciblés, bien documentés et réalistes. Il est de la plus haute importance que de telles campagnes d'information servent de support aux actions entreprises au niveau local dans une perspective éducative, aussi bien pour les jeunes que pour les personnes qui comptent dans leur entourage. En outre, il convient de souligner que cette approche pédagogique suppose que l'information s'adressant aux jeunes soit comprise comme un processus de communication et un dialogue plutôt que comme une campagne. La Commission est convaincue que la participation active de jeunes aux activités d'information est cruciale pour le succès de ces dernières.

La semaine européenne de prévention des toxicomanies est un bon exemple de combinaison d'une approche de base et d'une campagne européenne pour mettre en lumière le thème de la semaine et accroître le retentissement des manifestations locales. Dans le cadre du programme d'action communautaire concernant la prévention de la toxicomanie (1996-2000), la Commission a lancé et cofinancé trois semaines européennes de prévention des toxicomanies dans tous les États membres. La semaine de 1998 concernait les nouvelles drogues synthétiques et les jeunes et comportait un spot télévisé de 30 secondes dans 18 langues, une annonce à la radio en 6 langues, une publicité dans la presse dans 12 langues, une brochure dans 13 langues et une affiche dans 19 versions linguistiques. Cette semaine a été lancée par une conférence internationale sur la prévention et la politique de la drogue, organisée à Vienne avec le soutien de la Commission.

En outre, le programme d'action communautaire sur la prévention de la toxicomanie (1996-2000) finance des projets dans plusieurs États membre pour diffuser auprès des jeunes des informations appropriées sur les drogues synthétiques. Ces projets ont permis de produire de nombreux types de matériaux d'information et d'éducation, sous la forme de brochures, de prospectus, de produits audiovisuels et de sites Internet. En outre, ces projets sont organisés dans des réseaux européens afin d'échanger des modèles de bonne pratique et de mettre au point des actions communes, qui ont une valeur ajoutée européenne.

Par ailleurs, la Commission considère qu'il est inapproprié de promouvoir des campagnes dans les médias, qui ne tiennent pas compte des besoins et des réalisations aux niveaux local, régional et national, ce qui est contraire au principe de subsidiarité et ne permet pas un usage très efficace des fonds publics. La Commission s'est engagée à poursuivre ses efforts pour prévenir les toxicomanies et promouvoir des modes de vie sains auprès des jeunes.

---

(<sup>1</sup>) COM(1999) 239 final.

---

(2000/C 280 E/031)

**QUESTION ÉCRITE E-2365/99**

**posée par Anders Wijkman (PPE-DE) à la Commission**

(13 décembre 1999)

*Objet:* Incidence des émissions de CO<sub>2</sub> sur le climat

Nombreux considèrent les changements climatiques comme le problème environnemental le plus épineux auquel l'homme est confronté. La réduction des gaz à effet de serre passe nécessairement par des mesures dans les domaines de l'énergie et des transports. Selon le dernier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement, dont le siège est à Copenhague, les émissions de CO<sub>2</sub> provenant notamment de la circulation routière sont source de vives préoccupations. Quelles initiatives la Commission envisage-t-elle, en vertu de ses compétences en matière d'énergie et de transports, pour assurer une réduction sensible des émissions de CO<sub>2</sub> au sein de l'UE?

**Réponse donnée par M<sup>me</sup> Wallström au nom de la Commission**

(14 février 2000)

Le changement climatique est un élément central de l'intégration de l'environnement dans tous les domaines de la politique. C'est ce qu'indiquent le rapport de la Commission<sup>(1)</sup> sur l'intégration ainsi que le rapport du Conseil «Transports et environnement»<sup>(2)</sup> adressés au Conseil européen d'Helsinki.

La nature transsectorielle du changement climatique demande une approche intégrée globale. La commissaire chargée de l'environnement a annoncé en octobre 1999 la préparation d'un programme européen sur le changement climatique. Il faut que l'énergie et le transport y occupent une place centrale. La Commission est en train de préparer une communication afin d'établir une liste des mesures à prendre en matière de changement climatique, conformément à la demande formulée par le Conseil «Environnement» du 12 octobre 1999.

En ce qui concerne le transport, la Commission a préparé plusieurs propositions qui pourraient, si elles étaient adoptées, avoir un effet positif sur le changement climatique. Nous pensons par exemple au train de mesures visant à revitaliser le secteur ferroviaire, que le Conseil est en train d'examiner. D'autres actions doivent cependant être entreprises si l'on veut atteindre les objectifs fixés à Kyoto.

Les mesures concernant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) rejeté par les voitures (accords volontaires avec l'industrie automobile et mesures en matière de contrôle et d'étiquetage) doivent être complétées par des mesures fiscales pour pouvoir atteindre l'objectif de 120 grammes par kilomètre (g/km) d'ici 2005-2010. La Commission réfléchit actuellement aux moyens d'élargir la notion de véhicules plus respectueux de l'environnement afin d'y intégrer également les émissions de CO<sub>2</sub> et de l'étendre aux véhicules autres que les poids lourds. Les sources d'énergie renouvelables doivent être examinées plus en détail. Il faut notamment définir des normes communes et des systèmes communs de distribution dans la Communauté et prévoir des mesures pour prévenir l'apparition d'effets néfastes dans d'autres domaines tels que celui de la qualité de l'air. Les mesures concernant le transport aérien visées dans la communication sur le transport aérien et l'environnement<sup>(3)</sup> doivent comprendre le prélèvement de redevances environnementales pour chaque vol et éventuellement des accords volontaires avec l'industrie. La taxation sur le carburant d'aéronef, souhaitable dans son principe, ne peut pas être appliquée tant que la législation internationale ne l'autorisera pas.

La proposition de directive restructurant le cadre communautaire de la taxation des produits énergétiques va dans le sens du développement de l'énergie durable. Mais il faut par ailleurs synchroniser davantage les objectifs visés dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

La stratégie communautaire devra être de plus en plus axée sur la conservation et l'utilisation plus efficace de l'énergie, sur la promotion et le développement de sources d'énergie renouvelables et de nouvelles technologies, sur la dissociation de la croissance énergétique et de la croissance du produit national brut, ainsi que sur la diminution et, éventuellement, la suppression des aides et des mesures connexes en faveur de l'emploi de combustibles fossiles. Il convient dans ce contexte de maintenir les mesures dont la portée est essentiellement nationale et qui fixent des objectifs précis en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. L'accès des énergies renouvelables au réseau d'électricité visé dans la dernière proposition de la Commission et la campagne pour le décollage des énergies renouvelables sont des mesures importantes pour atteindre l'objectif visant à doubler la consommation de ces sources d'énergie et la faire passer à 12% d'ici 2010. Il faut maintenant préparer des mesures en faveur de la production combinée de chaleur et d'électricité afin de doubler la part de cette technologie dans la production énergétique et la faire passer à 18% d'ici 2010. Il convient, enfin, de lancer en 2000 d'importants travaux du côté de la demande (étiquetage et services dans le domaine énergétique) et de préparer des normes minimales d'efficacité énergétique dans le cadre d'un plan d'action correspondant.

(<sup>1</sup>) Communiqué de presse n° 13573/99.

(<sup>2</sup>) Communiqué de presse n° 13572/99.

(<sup>3</sup>) COM(1999) 640.

(2000/C 280 E/032)

### QUESTION ÉCRITE E-2370/99

posée par **Hiltrud Breyer (Verts/ALE)** à la Commission

(16 décembre 1999)

**Objet:** Vingt ans de protection des oiseaux dans l'Union européenne

La directive communautaire sur la conservation des oiseaux sauvages et la convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ont constitué des jalons de la législation sur la protection de la nature. Au terme de vingt années, il est temps de tirer un bilan.